

LE JOUR, 1952
27 OCTOBRE 1951

IL FAUT QUE CELA S'ARRANGE

Les démarches ayant pour objet la défense collective en Méditerranée vont se poursuivre. Une question de cet ordre ne peut se buter à aucun obstacle permanent. Il faudra qu'une réponse positive vienne, et elle viendra. C'est l'intérêt manifeste des pays méditerranéens de la Ligue arabe qu'elle vienne. Comment faire face autrement aux dangers extrêmes qu'on a devant soi ?

Si, dans les circonstances où l'on est, une agression, à Dieu ne plaise, se produisait, on se demande dans quel désarroi elle trouverait les pays de la Ligue arabe. Il faudrait alors se précipiter pour solliciter le secours de l'Occident, ou le subir ; et les garanties fondamentales, on ne serait plus en mesure de les discuter. Autant s'assurer ce concours dans le calme et organiser paisiblement ce que la nécessité rend inévitable.

Aucune tentative auprès de l'Égypte et de l'Angleterre ne sera vaine. Même si on n'aboutit pas sur le champ, l'effort, un peu plus tard, produira son fruit. La querelle anglo-égyptienne ne doit pas durer. La seule issue raisonnable est cette collaboration des pays méditerranéens de la Ligue arabe avec les autres puissances, « méditerranéennes » à des titres divers. Il y a les riverains d'abord, et ensuite les pays tels que les États-Unis et les Dominions anglais pour lesquels la Méditerranée, avec le Canal de Suez, est une voie nécessaire dans la structure du terrestre univers.

Le Liban et la Syrie ont, en cette circonstance, envers l'Égypte deux devoirs majeurs : le premier est de s'employer à empêcher que quelque chose d'irréparable se produise ; le second est de tenter de rapprocher les points de vue pour préparer la défense collective indispensable. A une telle entreprise, on sait avec quelle bonne volonté l'Arabie saoudite s'associerait. Quant à la Jordanie et à l'Irak, les liens qui les unissent aux Anglais sont tels qu'en intervenant les premiers ils feraient l'effet d'être en même temps juges et parties.

L'Égypte collabore à vrai dire à l'intérieur de la Ligue arabe avec des pays dont l'orientation politique est différente de la sienne. Pour la Jordanie c'est l'évidence même. L'enseignement commun : « Ligue arabe » n'interdit d'aucune façon que chaque membre de la Ligue décide de ses intérêts supérieurs à sa convenance. C'est ainsi que la Jordanie n'a pas consenti à s'associer à la défense collective interarabe.

Nous pouvons, sans désobliger l'Égypte et sans rien sacrifier de nos sentiments à son égard, ne pas toujours penser comme elle. Mais, sur le plan méditerranéen, l'Égypte a un rôle capital à jouer. Et le vœu, tacite ou formel, des autres pays de la Ligue est qu'elle ne s'y dérobe point.